

Communiqué de la Commission Inter-Réseaux des Inscriptions (29/06/2018)

Suite à sa réunion de ce 29 juin 2018, la Commission Inter-Réseaux des Inscriptions (CIRI) a souhaité faire le point sur la situation à l'issue de l'examen des 491 requêtes introduites par des parents demandant de réexaminer la situation de leur enfant après la communication du classement par la CIRI en avril dernier. 84 requêtes ont fait l'objet d'une décision favorable et donc d'une injonction individuelle en considération des éléments évoqués comme circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure et ont conduit à une révision du classement.

Tenant compte du nombre d'élèves encore uniquement en liste d'attente, la CIRI a décidé le 7 juin que cela constituait en soi une circonstance qui l'autorisait à utiliser son pouvoir d'injonction en ajoutant une place supplémentaire dans 80 % des classes déclarées par les écoles complètes. De cette injonction généralisée, il faut déduire les injonctions individuelles et les places encore occupées au-delà de 100 %. En pratique, sur la base de la situation à ce moment, l'injonction a permis le passage d'une liste d'attente à un ordre utile ou d'un ordre utile dans un ordre utile de meilleure préférence pour 554 enfants.

Par ailleurs, à ce jour, 26 établissements ont créé, relativement à leur déclaration de places au 31 janvier dernier, 589 places supplémentaires (143 à Bruxelles) correspondant à 23 classes (6 à Bruxelles). Jusqu'au 18 août, d'autres classes/places pourront être créées par les établissements, en fonction des possibilités en termes de bâtiments mais aussi de projets pédagogiques spécifiques. Passé cette date, les créations supplémentaires par les établissements seront limitées à 2% des places déclarées en janvier.

Dans ce cadre décréteil, la CIRI pourra, dans le courant des vacances et au plus tard le 16 août, utiliser le solde de sa capacité d'injonction (20%) et ouvrir des places supplémentaires, afin de prendre en compte des situations exceptionnelles nouvelles introduites par les parents par envoi recommandé.



En date de ce 29 juin - les nombres entre parenthèses sont ceux de l'an dernier au même moment - 49 569 (47 756) FUI sont actifs.

Parmi ceux qui ont été déposés durant les 3 premières semaines d'inscription :

- a) 46 236 (45 032) sont en Ordre Utile (OU) dans leur 1^{ère} préférence, soit 93.29 % (94,31 %) ;
- b) 48 167 (46 794) sont en OU dans une de leurs 4 premières préférences, soit 97.19% (98.00 %) ;
- c) 48 295 (46 892) en OU dans une de leurs préférences, soit 97.44% (98.21 %) ;
- d) 802 (551), sont uniquement en Liste d'Attente (LA), soit 1.62% (1,15%) ;
- e) Si on prend en compte les élèves qui ont obtenu une place, l'ont abandonnée et/ou ont formulé une nouvelle inscription chronologique ainsi que ceux qui ont eu recours aux seules inscriptions chronologiques, le nombre d'élèves en liste d'attente est de 1 196 (770).

Toujours parmi ces 49 569 FUI pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui ont été déposés durant les 3 premières semaines d'inscription, 11 685 (11 198) visent des écoles en Région Bruxelles-Capitale dont :

- a) 9 476 (9 226) sont OU dans leur 1^{ère} préférence soit 81.13% (82.40%) ;
- b) 10 637 (10 411) sont OU dans une de leurs 4 premières préférences, soit 91.07% (92.99%) ;
- c) 10 759 (10 505) sont OU dans l'une de leurs préférences, soit 92.11% (93.83%) ;
- d) 638 (453) sont uniquement en LA, soit 5.46% (4.05%) ;
- e) Si on prend en compte les élèves qui ont obtenu une place, l'ont abandonnée et/ou ont formulé une nouvelle inscription chronologique ainsi que ceux qui ont eu recours aux seules inscriptions chronologiques, le nombre d'élèves en liste d'attente est de 787 (577).

Il reste donc en Fédération Wallonie-Bruxelles 1 196 élèves uniquement en LA dont :

- a) 787 visent des écoles de BXL où il reste 1030 places dans 41 écoles sans LA (sur un total de 108) ;
- b) 99 visent des écoles du BW où il reste 576 places dans 20 écoles sans LA (sur un total de 36) ;
- c) 310 visent des écoles de Wallonie hors BW où il reste 11 151 places dans 287 (sur un total de 330) écoles sans LA.

La situation est manifestement plus tendue que les années précédentes, particulièrement à Bruxelles. Par ailleurs, des écoles liégeoises en plus de celles de l'an dernier mais aussi un certain nombre d'établissements hennuyers ont été confrontés pour la première fois à des listes d'attente.



Et pour les deux mois à venir

- Un certain nombre d'élèves uniquement en listes d'attente vont continuer à s'inscrire en ordre chronologique dans des écoles où il reste de la place ou dans des écoles où les élèves en liste d'attente sont peu nombreux ;
- Des élèves qui n'ont pas obtenu le CEB vont, en même temps qu'ils s'inscrivent en 1^{ère} différenciée, se désinscrire de la 1^{ère} commune ;
- Vers le 15 juillet, on pourra tenir compte des élèves qui n'ont pas obtenu le CEB et n'ont pas introduit de recours ou ont introduit un recours mais qui ne peut être pris en considération.

Durant toutes les vacances d'été, la CIRI continuera :

- à suivre, au jour le jour, l'évolution des listes d'attente ;
- à informer les écoles des modifications dans la liste de leurs futurs élèves ;
- à informer les parents des enfants qui obtiendraient une place suite à un désistement alors qu'ils étaient en LA ou qui accéderaient à un établissement correspondant à une meilleure préférence ;
- à répondre, via le numéro vert, aux questions qui lui seraient adressées. Les parents concernés pourront continuer à s'informer en ligne de l'évolution quotidienne de la situation de leurs enfants, comme ils peuvent le faire depuis la mi-mai.

- ❖ La liste des écoles disposant de places journallement mise à jour reste consultable sur le site www.inscription.cfwb.be jusqu'à l'extinction de toutes les listes d'attente.
- ❖ L'adresse de la CIRI : CIRI bureau 3F326 - Rue A. Lavallée n°1 - 1080 Bruxelles
- ❖ Le numéro vert : 0800 18855